Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 07 janvier 2015

TRES SIGNALE

La ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académies, chanceliers des universités

Objet : Organisation de la journée de deuil national en hommage aux victimes de l'attentat commis le 7 janvier 2015 à Paris

Le Président de la République a décidé que le 8 janvier 2015 sera jour de deuil national afin de rendre hommage aux victimes de l'attentat commis à Paris le 7 janvier 2015.

Toute la communauté éducative doit pouvoir s'associer à cet hommage national.

Vous veillerez à faire organiser jeudi 8 janvier à 12 heures dans chaque école, collège, lycée, université et organisme de recherche un moment de recueillement, permettant aux élèves, étudiants et personnels de l'éducation de s'associer à cet hommage.

Enfin les drapeaux seront mis en berne sur les bâtiments et édifices publics dès ce jour et jusqu'au samedi 10 janvier inclus.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

N. Belkacem

Najat Vallaud- Belkacem